

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi 4 juillet 2016 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Rénaud Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 6 juin 2016.
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de juillet 2016.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-École -Pompiers-Développement
7. Avis de motion concernant le Règlement numéro 158-2016 décrétant un emprunt de 82 520 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 139-2010 et 141-2011.
8. Demande au Fonds de développement des territoires (FDT) volet Pacte rural 2015-2016
9. Deuxième versement à Loisirs Val-Alain
10. Appel de candidatures - conducteur de camion de déneigement
11. Dérogation mineure
12. Demande de la FADOQ Val-Alain
13. Demande du comité Arts et Culture Val-Alain
14. Demande de partenariat pour l'activité « La fête de la récolte »
15. Demandes de citoyens (3)
16. Affaires nouvelles
 - a. Ponceau rue Henri
17. Période de questions
18. Levée de la séance

2016-07-136

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-137

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 6 juin 2016, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-07-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 6 juin 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-139

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE JUILLET 2016

Il est proposé par Manon Oliver et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-140

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de juillet 2016 :

.....

C1600213	Pièces d'autos Carquest Laurier-Station : Limes, adaptateur	30.93
C1600214	Canadien National : Entretien des passages à niveau	621.00
C1600215	Béton Laurier Inc. : Location d'outil	241.45
C1600216	Drolet Eric : Sable loisirs	1 656.75
C1600217	Construction B.M.L. Division Sintra : 25.08tm – 0-20mm	295.56
C1600218	Protecto-Sol inc. : Nettoyage station de pompage	402.41
C1600219	Dépanneur P. Bédard & Fils Inc. : Essence	152.90
C1600220	Caisse Desjardins de l'Érable : Hydro-Québec	1 665.99
C1600221	Produc-Sol Inc. : Travaux Centre des loisirs	13 702.96
C1600222	Produits Mobilicab Canada : Pièces débroussailleuse	16.33
C1600223	Serres Lambert : Jardinières et crochets	1 659.03
C1600224	Sani-Sécur G.D : Produits sanitaires	711.00
C1600225	Marie-Josée Deschênes, Architecte : Plans et devis	1 437.19
C1600226	Aubert et Marois Ltée : Tête de puisard	1 286.57
C1600227	Wolseley : Tuyaux et coudes PVC, réparation loisirs	3 626.26
C1600228	Municipalité Val-Alain : Bulletin municipal	85.53
C1600229	Supérieur Propane : Location cylindre	18.40
C1600230	Maurice Junior Sirois : Comité consultatif d'urbanisme	50.00
C1600231	Hydro-Québec : Éclairage public	598.21
C1600232	Bell Mobilité : Cellulaires	237.92
C1600233	Telus Quebec : Téléphone et internet, loisirs	146.16
C1600234	Loisirs Val-Alain : 2 ^e versement	1 200.00
C1600235	Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène	45.70
C1600236	Toshiba Solution d'affaires : Photocopies	194.76
C1600237	Centre de Services Partagés du Québec : Signalisation	51.74
L1600017	Receveur Général du Canada : Déductions à la source	1 612.64
L1600018	Min. Revenu du Québec : Déductions à la source 3 mois	12 358.84
L1600019	Desjardins Sécurité Financière : Assurances collectives	445.52
P1600180	Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 746.84
P1600181	Aréo-Feu : vérification appareil respiratoire	40.24
P1600182	Maxxam Analytics : Analyses eau potable	163.84
P1600183	Location LPL inc. : Perceuse diamant	74.73
P1600184	Municipalité de Joly : Entente incendie, inspecteur	2 039.93

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

P1600185	Les Editions Juridiques FD inc. : Lois municipales renouv.	107.10
P1600186	Marius Marcoux & Fils inc. : Plaques connecteur loisirs	38.01
P1600187	Municipalité Saint-Apollinaire : Frais formations pompiers	3 240.00
P1600188	Protection Incendie PC : Location et inspection air pack	483.92
P1600189	Laboratoires Environex : Analyses eaux usées	182.24
P1600190	Wood Wyant : 4L fini plancher	242.61
P1600191	Placide Martineau inc. : Ciment, asphalte, tuyaux, isolant	2 087.21
P1600192	Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 655.19
P1600193	Dupuis Stéphane : Réparation pneu pépîne, location perceuse	176.43
P1600194	Akifer inc. : Dossier puits salle municipale	1 283.41
P1600195	Recyc.Lav inc : Ramassage des gros rebuts	132.22
P1600196	Les Services EXP inc. : Rapport final	661.11
P1600197	Soudure Mario Després : Pentures Volvo, support ailes	2 158.08
P1600198	Bisson France : Comité consultatif d'urbanisme	50.00
P1600199	Bourgeois, Emile : Comité consultatif d'urbanisme	50.00
P1600202	MRC de Lotbinière : Quotes-Parts	5 298.51
P1600209	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	500.00
	- Frais de déplacement	283.00
	- Rémunération	14 146.07

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2016-140

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 82 392.44 \$

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-141 **AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 158-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 82 520 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 139-2010 ET 141-2011**

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller François Beaulieu, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement numéro 158-2016 décrétant un emprunt de 82 520 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 139-201 et 141-2011.

2016-07-142 **DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) VOLET PACTE RURAL 2015-2016**

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander une aide financière de 5 803,83 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT) volet Pacte rural 2015-2016, secteur local pour le projet d'enseigne numérique.

La municipalité de Val-Alain autorise la directrice générale, madame Caroline Fortin, à signer les documents relatifs au projet.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-07-143

DEUXIÈME VERSEMENT À LOISIRS VAL-ALAIN

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de distribuer le deuxième versement à Loisirs Val-Alain au montant de 1 200,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-144

APPEL DE CANDIDATURES – CONDUCTEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des curriculum vitae pour un poste de conducteur de camion de déneigement.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-145

DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR BERTRAND FILLION ET MADAME DIANE RENÉ

Considérant qu'une réunion a été tenue le 23 juin 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2016-06-001;

Considérant que cette demande a été étudiée et visitée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2016-06-23-001;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation est pour rendre les bâtiments conformes pour une vente. Le certificat d'implantation est joint à la demande.

Un permis a été émis en 1998 pour construction d'un garage attaché à la résidence et d'une remise ainsi que pour la rénovation du bâtiment principal. Aucune marge n'était inscrite sur celui-ci concernant la distance du garage attaché à la résidence par rapport à la rue Plante et la remise est trop près de la ligne.

Les dispositions règlementaires que le requérant ne peut pas respecter sont la marge de recul avant selon la grille de spécification et la distance minimale de toute ligne de terrain selon l'article 6.2.1.3 du règlement de zonage.

Le garage attaché étant situé dans la marge avant de la rue Plante, cette marge de recul devrait être à 7,5 mètres de la ligne de terrain. La marge actuelle est de 2,16 mètres.

La remise devrait être à 1 mètre de la ligne de terrain. La distance actuelle est de 0,87 mètre.

Modification (s) à apporter au projet :

Considérant que la remise n'est pas sur une dalle de ciment, le comité demande qu'elle soit déplacée afin de respecter la distance de 1 mètre de la ligne de terrain.

Recommandation (s) :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Le garage étant situé en partie dans la servitude d'Hydro-Québec, le comité souligne que l'acceptation n'est valable que pour la conformité en lien avec les règlements municipaux.

Considérant que le déplacement de la remise peut affecter la validité du certificat de localisation;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité selon la description ci-dessus et qu'une entente soit prise entre le propriétaire et l'acheteur pour le déplacement de la remise.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-146

DEMANDE DE LA FADOQ VAL-ALAIN

Considérant que nous avons reçu une demande d'appui de la FADOQ de Val-Alain pour une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés;

Considérant que cette demande consiste en l'achat d'une cuisinière commerciale de 6 ronds au propane avec hotte;

Considérant que les cuisinières sont utilisées avec de gros chaudrons pour cuisiner des repas communautaires et que leurs ronds sont endommagés et renfoncent sous le poids des chaudrons;

Considérant que la demande couvrira l'achat et l'installation de la nouvelle cuisinière et que celle-ci pourra être déménagée advenant un changement de local;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'appuyer la FADOQ Val-Alain dans cette demande.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-147

DEMANDE DU COMITÉ ARTS ET CULTURE VAL-ALAIN

Considérant qu'une demande a été adressée à la municipalité par le comité Arts et Culture Val-Alain qui désire organiser la journée de la culture pour notre communauté le 1^{er} octobre prochain;

Considérant que, pour l'évènement, des kiosques seraient aménagés à l'intérieur et à l'extérieur soit dans le gymnase de l'école Ste-Thérèse ainsi que dans le stationnement situé entre l'école et l'église;

Considérant que le comité demande de pouvoir utiliser le chapiteau des loisirs, des tables pliantes et l'électricité venant du petit garage municipal;

Considérant que le conseil d'administration a transmis à la municipalité une lettre adressée au directeur de l'école Sainte-Thérèse pour obtenir l'autorisation d'utiliser le gymnase et le stationnement de l'école;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de comité Arts et Culture Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-07-148 **DEMANDE DE PARTENARIAT POUR L'ACTIVITÉ « LA FÊTE DE LA RÉCOLTE »**

Considérant qu'une demande a été adressé à la municipalité par le comité organisateur de la « Fête de la récolte » en lien avec un évènement qui se tiendra le 21 août prochain;

Considérant que, pour l'évènement, la Ferme de La Rondine et la Ferme Nos légumes et cocos ouvriront leurs portes dans le but de mettre en valeur et de promouvoir la qualité des produits agroalimentaires des producteurs de la région;

Considérant que dans sa demande de partenariat, le comité demande le prêt de tables, de chaises et de poubelles;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de prêter au comité organisateur les équipements demandés ainsi que de diffuser l'information entourant l'évènement dans le journal municipal.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-149 **DEMANDE DE CITOYENS**

Considérant que nous avons reçu une demande pour le nettoyage des fossés au 986 3^e Rang;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'inspecteur pour aller vérifier les travaux et que, s'il y a lieu, le creusage sera fait lors de travaux semblables ailleurs dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-150 **DEMANDE DE CITOYENS – MONSIEUR LÉVIS BERGERON**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder à monsieur Lévis Bergeron l'autorisation de conserver son abri hivernal en attendant la construction d'une remise à condition qu'elle soit bâtie le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-07-151 **REMPACEMENT DE PONCEAU RUE HENRI**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur Pier-Luc Côté à faire les démarches nécessaires pour réaliser les travaux de remplacement d'un ponceau dans la rue Henri.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-07-152

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin,
maire

Caroline Fortin,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.